

PROGRAMME DE FORMATION MONTER, VERIFIER ET UTILISER DES ECHAFAUDAGES ROULANTS SELON R457

Public visé :

- Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Prérequis d'accès à la formation :

- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de
 - Se situer et être acteur de la prévention des risques.
 - Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
 - Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.
 - Utiliser un échafaudage roulant en sécurité.

Durée :

- 2 jours soit 14 heures

Nombre de participants :

- Minimum 3 et maximum 8 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique
- Exposés

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de compétences de formation validant les acquis si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

Les enjeux de la prévention.

Les rôles et responsabilités des différents acteurs.

La prévention des risques :

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant.

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.

La préparation du montage

Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Le compte-rendu de vérification

Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalière prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Réactualisation des connaissances

La périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié

ACTO FORMATION préconise l'actualisation avec évaluation des connaissances tous les 3 à 5 ans.